

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 22 – 25 avril 2003

Interprétation et application de la Convention

Eléphants

MESURES VISANT A AMELIORER LA COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE
ENTRE LES PAYS PRODUCTEURS ET IMPORTATEURS D'IVOIRE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 12^e session (Santiago, 2002), la Conférence des Parties a adopté la décision suivante:

12.35 Le Comité permanent est encouragé à recommander, avant sa 49^e session, des mesures visant à améliorer la coordination de la lutte contre la fraude menée par les pays qui produisent de l'ivoire et les pays qui en importent.
3. Le Comité permanent n'a pas eu l'occasion d'envisager des mesures depuis la 12^e session de la Conférence des Parties; le présent document a pour objet de faire des suggestions sur la manière dont ce sujet pourrait être traité.
4. Le Secrétariat présume que la décision 12.35 vise le commerce illicite, puisque le commerce "expérimental" légal de l'ivoire entre le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe et le Japon (qui a eu lieu en 1999) n'a pratiquement pas eu d'implications au niveau du respect des lois. Il estime que la meilleure manière d'améliorer la coordination dans la lutte contre la fraude serait de multiplier les échanges d'informations entre les Parties, en particulier concernant les saisies d'ivoire. Le Secrétariat a remarqué, surtout durant les réunions du Dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, que plusieurs de ces Etats étaient surpris du nombre d'occasions où ils apparaissaient dans les rapports ETIS.
5. Le Secrétariat est convaincu qu'il est indispensable que les Parties qui procèdent à des saisies d'ivoire en communiquent rapidement les détails au pays d'origine ou de réexportation quand celui-ci peut être identifié. Cela devrait faciliter l'identification des itinéraires et des méthodes de contrebande, des passeurs, des trafiquants et autres agents, et peut-être même des personnes impliquées dans le braconnage. Il importe également que les pays d'origine ou de réexportation qui disposent de renseignements sur le commerce illicite mais qui ne sont pas en mesure d'intercepter des envois sur leur propre territoire, communiquent ces renseignements aux pays de transit ou de destination.
6. Le Secrétariat estime qu'il existe déjà suffisamment de canaux pour communiquer ces informations, comme l'OIPC-Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, le Secrétariat lui-même et les réseaux et accords régionaux de lutte contre la fraude (l'Equipe spéciale constituée dans le cadre de l'Accord de Lusaka, par exemple). Cependant, il estime aussi que ces voies ne sont pas suffisamment utilisées et que des progrès considérables pourraient être faits au niveau de l'échange d'informations.

7. Ayant aidé à coordonner les enquêtes ouvertes sur plusieurs affaires de commerce illicite d'ivoire, le Secrétariat est conscient que l'implication de différents services (police, douanes, service des parcs nationaux, organes de gestion CITES) peut compliquer la coordination tant au plan national qu'international. Le service des parcs nationaux, par exemple, peut être chargé des questions de braconnage des éléphants mais ne pas avoir facilement accès aux installations du bureau central national d'Interpol de son pays pour envoyer des informations à l'étranger, ou ne pas être compétent pour réaliser des inspections dans les ports où il est vraisemblable qu'existe une contrebande d'ivoire. De plus, les organismes nationaux chargés de faire respecter la loi n'informent pas toujours les organes de gestion CITES de leur travail. Souvent, il suffirait d'améliorer la communication entre services pour mieux faire respecter les lois.
8. Le Secrétariat a précédemment communiqué aux Parties l'avis de l'OIPC-Interpol concernant l'amélioration de la coopération entre les organes de gestion et la police. L'Organisation mondiale des douanes a elle aussi préparé un projet de memorandum d'accord pouvant être utilisé par les organes de gestion et les autorités douanières. Les deux organisations conseillent avant tout d'ouvrir les canaux de communication et de les utiliser.
9. La question générale de l'amélioration de la coordination de la lutte contre la fraude a été discutée à la 12^e session de la Conférence des Parties, étant inscrite comme point 27 (Lutte contre la fraude) de l'ordre du jour; les décisions suivantes ont été adoptées:
 - 12.88 *Le Secrétariat convoquera une réunion de spécialistes comprenant des représentants de l'Equipe spéciale CITES de lutte contre le commerce illicite du tigre, de l'OIPC-Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes, afin d'identifier les mesures à prendre pour: améliorer la circulation des données touchant à la lutte contre la fraude entre les organisations de lutte contre la fraude pertinentes, internationales, régionales et nationales, les organes de gestion CITES et le Secrétariat CITES; faciliter la coordination des enquêtes relatives aux violations de la Convention; et garantir le degré de confidentialité approprié des informations sur la lutte contre la fraude.*
 - 12.89 *Le Secrétariat fera rapport au Comité permanent sur les résultats de cette réunion afin que des recommandations puissent être soumises à la 13^e session de la Conférence des Parties.*
10. L'on espère que la réunion en question aura lieu vers la fin de 2003. Le Secrétariat est convaincu que cette réunion aura des résultats bénéfiques pour l'amélioration de la coordination de la lutte contre la fraude entre les pays qui produisent de l'ivoire et les pays qui en importent.

Recommandation

11. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent encourage les pays qui produisent de l'ivoire et les pays qui en importent à améliorer la coordination de la lutte contre la fraude en multipliant le nombre d'informations en circulation. Les recommandations relatives à d'autres mesures devraient être reportées jusqu'à ce que le Secrétariat ait soumis son rapport sur les résultats de la réunion de spécialistes.